

## TRÈS HAUT DÉBIT

Le réseau Quentiop apporte la fibre optique à l'ensemble du territoire. Un déploiement jusqu'ici ralenti par la réglementation nationale. Aujourd'hui la situation est débloquée, l'agglomération va garantir une couverture universelle et la plus grande concurrence entre les offres de service au bénéfice de tous. Explications.

# La fibre optique, ça repart !



La fibre optique jusqu'au domicile ou local professionnel – FTTH, *Fiber to the home* – est la solution pour accéder aux usages à venir des développements d'Internet – notamment l'image vidéo haute définition. Ses atouts : sa capacité à supporter l'augmentation de la bande passante et un très bon bilan en terme de développement durable (lié au bilan énergétique du réseau lui-même ou aux applications qu'il permet, comme le télétravail). À terme, le FTTH est appelé à remplacer les réseaux actuels, ADSL et câble notamment, mais à garantir aussi une bonne couverture du réseau mobile. La communauté d'agglomération s'est prépa-

rée depuis longtemps à cette évolution. Depuis le rachat du réseau câblé, en 2005, elle a développé un projet de « très haut débit (THD) pour

tous » au travers d'un réseau public, Quentiop, garantissant une concurrence des offres et un accès à la fibre optique dans chaque bâtiment. Sur la base d'un accord unanime des élus du conseil communautaire de février 2009, elle a créé un établissement public – la

régie d'exploitation de la fibre optique de Saint-Quentin-en-Yvelines – pour construire et gérer le réseau Quentiop. La lenteur et la complexité de la réglementation nationale de déploiement de la fibre optique ont paralysé cette dynamique. •••

### Restez branché !

Vous souhaitez être informé ? Recevez le bulletin d'information de Quentiop en vous inscrivant sur le site [www.quentiop.fr](http://www.quentiop.fr) à la rubrique « newsletter » dans le bandeau en bas de page.

## « Une vitesse impressionnante »



J'ai appris que Saint-Quentin-en-Yvelines avait entrepris de gros travaux pour câbler un maximum de foyers par un prospectus. Des représentants de l'agglomération sont passés à domicile pour nous informer comment profiter de cette technologie, vu que mon domicile était câblé. Passionné de nouvelles technologies, j'ai eu envie de tester et je n'ai pas été déçu. Je suis connecté à la fibre optique depuis mars 2011 (chez Kiwi) et je suis l'un des premiers abonnés. La ligne est beaucoup plus stable et la vitesse de téléchargement est impressionnante. Mes enfants jouent souvent aux jeux en réseau pendant que je regarde des vidéos en HD et il n'y a pas le ralentissement qu'on observait avec les anciennes connexions. ■

**Vincent Garnier, Vicinois.**

Propos recueillis par Nouraddine Agne

••• Plusieurs lois et décrets, plusieurs décisions et recommandations de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et le lancement d'un plan gouvernemental ont été nécessaires pour créer une réglementation. Celle-ci, très complexe à mettre en œuvre, est favorable aux seuls opérateurs privés qui concentrent leurs investissements sur les zones les plus rentables (Paris) et sur les immeubles les plus importants (*lire l'encadré*).

### Cadre réglementaire stabilisé

En ce début 2012, et malgré certaines évolutions prévisibles en 2013, le cadre réglementaire est pour l'essentiel stabilisé. Après avoir publié les conditions d'accès au réseau Quentio, la régie a engagé des discussions de coinvestissement avec les opérateurs nationaux pour déployer le réseau sur le territoire.



Ces démarches devraient aboutir d'ici à juillet 2012 et un calendrier permettra à chacun de savoir quand la fibre arrivera dans son quartier. Le raccordement effectif jusqu'aux logements et aux locaux professionnels s'effectuera en fonction des souscriptions individuelles aux offres des opérateurs présents sur Quentio. ■

Le Petit Quentin / rédaction

## « Professionnellement, un réel avantage »

Arrivés à Promopole Montigny en décembre dernier, nous avons appris que le bâtiment était équipé de la fibre optique et nous avons opté pour cette solution. Avec notre filiale installée à Madagascar, nous travaillons principalement à distance. La qualité et la rapidité de la connexion sont primordiales pour que le télétravail se fasse dans des bonnes conditions. Le temps de latence, c'est-à-dire le délai entre le moment où une information est envoyée et celui où elle est reçue, est réduit avec la fibre, et c'est un réel avantage. Nous avons été l'une des premières sociétés de Promopole à utiliser la fibre, dès notre arrivée, et une dizaine d'autres nous ont rejoints. Les entreprises pourraient se dire que les grands opérateurs ne sont pas sur ce marché, mais notre avantage c'est d'avoir un opérateur de proximité dont les locaux sont également à Promopole et donc, en cas de problèmes, ils sont beaucoup plus réactifs. ■



**Marc Sodic, P.-D.G. d'Axe international, spécialisé dans le développement de solutions téléphoniques pour entreprises, à Promopole Montigny.**

Propos recueillis par Nouraddine Agne

## Éviter une fracture numérique

Une des premières décisions de l'Arcep relative au THD est parue en décembre 2009. En classant Élanecourt et Guyancourt en « zone très dense » – c'est-à-dire au plus haut degré de concurrence entre opérateurs pour la création de nouveaux réseaux – malgré la présence de nombreuses zones pavillonnaires, cette décision risquait d'entraîner une « fracture numérique » que ne combleraient pas les opérateurs privés (lesquels n'ont d'ailleurs entamé aucun déploiement sur ces villes). Il a fallu deux ans pour que les arguments de la régie, avec l'appui de la Casqy et des deux municipalités concernées,

puissent être pris en compte et permettent de garantir un déploiement assurant une couverture des deux communes comme du reste du territoire. Établie au début 2011, la réglementation applicable aux cinq autres communes (zones moins denses) impose des contraintes juridiques et techniques telles que la régie a dû revoir le modèle initial de déploiement, impliquant des travaux complémentaires pour les prises en construction. ■

[www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)